

Avis du CCGD relatif à l'intégration du genre dans l'engagement stratégique en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la coopération belge au développement

Le Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) recommande la prise en compte des éléments suivants pour intégrer le genre dans une priorité stratégique en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la coopération belge au développement¹.

1. Contexte

1. La dynamique d'urbanisation croissante, la croissance démographique, la mondialisation des chaînes de valeur agricoles, des pratiques agricoles non durables, une surexploitation des ressources et l'augmentation des investissements étrangers et nationaux à grande échelle dans les terres, les agro-carburants et le secteur agroalimentaire orienté vers l'exportation, ont créé de **nouveaux risques**, dont les accaparements de terres, pour les habitant-e-s des zones rurales qui peuvent ainsi **perdre leur accès au foncier, aux ressources naturelles et/ou leur emploi**.
2. Malgré la forte tendance à l'urbanisation, **près de la moitié de la population mondiale demeure en zone rurale**.² Les **trois quarts des personnes pauvres** dans le monde vivent et travaillent dans des zones rurales. Les indicateurs de genre et de développement pour lesquels des données sont disponibles révèlent que les femmes et les filles rurales connaissent de manière disproportionnée la pauvreté, l'exclusion et les effets des changements climatiques.³
3. Les **droits et les priorités des femmes et des filles en zones rurales peinent à être réalisés**, à tous les niveaux, par la mise en œuvre des cadres juridiques lorsqu'ils existent, des politiques de développement et des stratégies d'investissement. Une attention particulière doit être accordée aux identités et aux inégalités multiples et croisées auxquelles sont confrontées les femmes en zones rurales : jeunes, âgées, chefs de famille monoparentale, autochtones, affectées par le VIH, LGBTI, handicapées, migrantes, réfugiées et déplacées au sein de leur pays. Dans bon nombre de pays, la recrudescence du conservatisme et de l'intégrisme religieux menacent aujourd'hui les droits et priorités des femmes et des filles.
4. La plupart des femmes en zones rurales tirent leurs **moyens de subsistance du travail agricole**, qui est **presque toujours informel**⁴. Une grande partie du travail effectué par les femmes est marqué par des

¹ La Direction Générale de la Coopération au Développement a élaboré une note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire qui définit les axes d'intervention prioritaires de la coopération belge dans ce secteur :

https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_strategique_agriculture_et_securite_alimentaire_2017.pdf

² La Banque mondiale estime la population rurale mondiale à 45,176% en 2017 :

<https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS>

³ Concept Note, Expert Group Meeting on "Challenges and opportunities in achieving gender equality and the empowerment of rural women and girls", Convened by UN-Women IFAD, FAO, and WFP, Rome, Italy, 20-22 September 2017

<http://www.unwomen.org/->

[/media/headquarters/attachments/sections/csw/62/csw62%20egm%20concept%20note.pdf?la=en&vs=524](http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/62/csw62%20egm%20concept%20note.pdf?la=en&vs=524)

52nd session of the Commission on the Status of Women, "Gender perspectives on climate change," Issues paper for interactive expert panel on Emerging issues, trends and new approaches to issues affecting the situation of women or equality between women and men, 2008,

<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw52/issuespapers/Gender%20and%20climate%20change%20paper%20final.pdf>

⁴ En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, où l'agriculture reste une importante source d'emploi, 71% et 59% des femmes employées, respectivement, ont un travail agricole informel, généralement en tant que petites agricultrices, contre 47% et 56%



inégalités salariales et/ou reste **non rémunéré** comme le travail reproductif lié au « care » (soins aux personnes) et au travail domestique, dont dépendent les ménages et les économies locales. Leur statut au sein de la famille peut également les maintenir en dépendance.

5. Le nombre de personnes dans le monde souffrant de sous-alimentation chronique a augmenté, passant de 804 millions en 2016 à 821 millions en 2017. Dans toutes les régions du monde, la **probabilité d’être en situation d’insécurité alimentaire est plus élevée chez les femmes que chez les hommes**.⁵ Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale considère que le droit à l’alimentation, la sécurité alimentaire et la nutrition « passent nécessairement par la **promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles**, le respect de leurs droits, l’accès aux forêts et aux droits fonciers, aux services d’appui à l’agriculture et aux forêts, le renforcement des capacités et l’action en faveur d’une participation des femmes sur un pied d’égalité à la prise de décisions⁶ ».
6. Les femmes en zones rurales, petites agricultrices, entrepreneuses et travailleuses agricoles, sont victimes de **discrimination sexiste** dans l'accès aux ressources et aux services de production, l'accès au savoir, à la formation, aux services financiers et à l'innovation technologique⁷. Dans de nombreux cas, les pratiques coutumières d’héritage et d’allocation des terres favorisent les hommes, et ce même lorsque la législation reconnaît les droits des femmes. Les femmes sont propriétaires de moins de 15% des terres agricoles dans le monde.⁸
7. Les **ressources naturelles**, et surtout la terre, représentent davantage qu’un outil de production pour les femmes et les hommes. Elles ont également une **valeur symbolique et identitaire** : l’appartenance à une communauté et le partage de valeurs communes portées notamment par les femmes.
8. Les femmes, et en particulier les femmes rurales et celles issues des communautés autochtones, sont peu présentes dans les espaces de gouvernance et restent sous-représentées dans les institutions locales, nationales et internationales malgré leurs compétences, en tant que leaders et agents du changement, et en dépit de leur **droit de participer de manière égale aux hommes à la gouvernance démocratique**.⁹ Cette participation est également importante pour la connaissance et l’appropriation de leurs droits et du cadre législatif existant.
9. Les zones rurales sont généralement moins bien desservies par les **services publics**, notamment en ce qui concerne les routes, les moyens de déplacement, les soins de santé et technologies de l’information et de la communication (TIC). Les femmes sont donc doublement pénalisées car elles ont moins accès à la mobilité, moins recours aux soins alors que les soins obstétricaux sont fondamentaux, et moins accès au TIC.

des hommes. « Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : transformer les économies, réaliser les droits », ONU Femmes, p.102 <http://progress.unwomen.org>

⁵ L’état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, FAO, 2018 <http://www.fao.org/3/I9553FR/i9553fr.pdf>

⁶ Rapport «Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence», Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, Italie, 9-13 octobre 2017, para 25 <http://www.fao.org/3/a-mv030f.pdf>

⁷ The State of Food and Agriculture 2011: Women and Agriculture, Closing the Gender Gap for Development, FAO, 2011, <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e.pdf> ; Dey de Pryck et Termine, 2014, cités par FAO, La situation mondiale de l’alimentation et de l’agriculture : mettre les systèmes alimentaires au service d’une transformation rurale inclusive, 2017, p.24 <http://www.fao.org/3/a-i7658f.pdf>

Recherche & Plaidoyer, n°15. Agroécologie, plaidoyer pour une perspective de genre. Lutte contre la malnutrition et pour une souveraineté alimentaire, Le Monde selon les femmes, Cief genre du Monde selon les femmes, Bruxelles, 2014

⁸ Facts and figures : Economic Empowerment, Essential to agriculture, UN Women, consulté le 24/05/2019

<http://www.unwomen.org/en/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>

⁹ Global Gender Gap Report 2017, World Economic Forum, <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2017/performance-by-subindex/>

10. Les femmes ont **moins accès aux TIC** que les hommes¹⁰. En milieu rural, les smartphones peuvent être un outil pour sortir de l'isolement, pour la formation et l'information relatives notamment aux crises écologiques, aux invasions d'insectes, à la promulgation et au changement des lois ou aux prix sur les marchés. Les TIC offrent de nouvelles perspectives d'emploi et contribuent dans certains cas à l'*empowerment* des femmes. Il est notamment important de veiller à leur accessibilité pour les 750 millions d'adultes analphabètes à travers le monde, pour la plupart des femmes¹¹. Toutefois, les TIC représentent également de nouveaux risques pour les femmes qui sont particulièrement vulnérables aux dangers tels que la cyber-violence, la divulgation non consentie d'images privées à caractère intime, le harcèlement, l'usurpation d'identité ou la traite des êtres humains.
11. Les **violences faites aux femmes** et leurs nombreuses répercussions (blessures, maladies dont les IST et le VIH,...) réduisent la capacité de travail, la productivité et les moyens de subsistance des femmes rurales. De plus, de nombreuses victimes et survivantes des violences sont stigmatisées et exclues des activités communautaires avec pour conséquence une réduction encore plus importante des moyens de subsistance et une plus grande vulnérabilité aux violences.¹²
12. Les **migrations** et les **déplacements internes de population à grande échelle**, en raison de **conflits armés** ou des **changements climatiques**, peuvent accroître le risque de conflit dans les communautés rurales d'accueil et de réinstallation en raison des tensions et de la concurrence pour l'accès aux terres et autres ressources naturelles. Les femmes rurales sont alors particulièrement exposées aux menaces traditionnelles d'un environnement violent. La violence sexuelle est une menace sérieuse à la fois dans les situations de conflit, de réfugiés et de déplacements internes.¹³ En outre, les situations de conflit, de post-conflit et de déplacement peuvent exacerber la violence existante, par exemple par des partenaires intimes.¹⁴
13. La **pandémie de COVID-19**¹⁵ a exacerbé les inégalités femmes – hommes dans différents domaines et rendu visible la fragilité et la vulnérabilité de la vie dont le capital ne s'est jamais soucié comme en témoigne l'**absence ou la précarité des systèmes de protection sociale**¹⁶. L'**arrêt des activités économiques** et la **fermeture des marchés** dans plusieurs pays ont eu de graves conséquences économiques pour les familles et entraîné de nombreuses **difficultés pour les femmes et jeunes filles**

¹⁰ En Afrique sub-saharienne, une femme a 23% de chance en moins qu'un homme d'avoir un portable. "Women and Mobile: A Global Opportunity", GSMA et al., 2010, http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2013/01/GSMA_Women_and_Mobile-A_Global_Opportunity.pdf

Dans certaines régions du monde, les stéréotypes sexistes empêchent l'accès des femmes aux TIC parce qu'elles sont considérées, par exemple, incapables d'utiliser les technologies.

¹¹ Institut de statistique de l'UNESCO, analphabétisme, <http://uis.unesco.org/fr/topic/alphabetisme>

¹² ASC, Global Protection Cluster, 2015, Food security and agriculture: Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action Reducing risk, promoting resilience and aiding recovery.

¹³ Kate Lappin, Expert Paper prepared for UN Women, IFAD, FAO, WFP Expert Group Meeting 'Challenges and opportunities in achieving gender equality and the empowerment of rural women and girls', Enabling Just and Equitable Transitions through Rural Women's Power, September 2017 <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/62/egm/ep8%20%20kate%20lappin.pdf?la=en&vs=2828>

¹⁴WHO, Violence against women, Intimate partner and sexual violence against women, Fact sheet, November 2016 <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/en/>

¹⁵ Pour plus d'informations sur l'analyse et les recommandations du Conseil consultatif Genre et développement en lien avec la pandémie de COVID-19, voir Note du Conseil consultatif Genre et Développement pour une réponse à la pandémie de COVID-19 sensible à la dimension du genre, 27 avril 2020, https://argo-ccgd.be/sites/default/files/2020-04-27_note_genre_et_covid-19_fr.pdf

¹⁶ Le monde selon les femmes, COVID-19 au(x) Sud(s) | Bolivie : résistance et solidarité des femmes, Entretien avec Graciela López de REMTE Bolivie et Miriam Suárez de La Casa de la Mujer, (s.d.), <https://www.mondefemmes.org/covid-19-aux-suds-bolivie-resistance-et-solidarite-des-femmes/>



travaillant dans le secteur informel¹⁷. En contexte de crise sanitaire, les grandes surfaces ont offert davantage de confiance aux consommateurs mais les prix y sont plus élevés. Dès lors, **l'accès à l'alimentation** a été rendu **difficile ou impossible** pour les familles vivant dans les quartiers marginaux et les problèmes de mal nutrition ont augmenté. Au niveau de **l'accès aux ressources naturelles**, la crise sanitaire a été un **accélérateur des processus d'accaparement de terre** dans de nombreux pays. En Haïti, des terres concédées par l'Etat à des associations de femmes paysannes, font l'objet de violentes pressions de la part d'investisseurs privés, protégés par les autorités publiques.

14. En outre, les **mesures de confinement exacerbent les difficultés déjà existantes en milieu rural**, notamment la violence de la pauvreté, l'accès difficile à l'alimentation et à la pension, et les violences faites aux femmes et aux filles, et ont un **impact particulier sur les femmes**. Au Chili, des réseaux féministes dénoncent l'insécurité de l'emploi, la charge excessive du travail domestique et les violences dans les foyers¹⁸.

15. La crise du COVID-19 a aussi **réduit l'accès aux soins de santé, particulièrement en milieu rural**, notamment en matière de droits sexuels et reproductif. Au Sénégal, les femmes enceintes ont plus de difficultés à entrer en relation avec les sages-femmes et le nombre de décès durant l'accouchement a augmenté au cours de ces derniers mois¹⁹.

16. Malgré toutes ces difficultés, des **alternatives** basées sur l'économie locale et le renforcement de la sécurité sociale ont émergé. Elles démontrent la résistance et la résilience des femmes face aux nombreux obstacles qu'elles rencontrent. En milieu rural, grâce à la **petite économie paysanne** et à **l'agroécologie**, les femmes ont contribué à nourrir les populations des villes. Elles ont même parfois fait don d'une partie de leur production dans une démarche solidaire.

2. Recommandations :

Dans de nombreux pays, les mouvements de femmes craignent que la situation générée par le COVID-19 marque un pas en arrière dans la lutte pour l'égalité de genre. Aussi il est urgent de :

1. Inclure le **renforcement des lois en faveur de l'égalité des genres et la cohérence des politiques dans le dialogue stratégique avec les pays partenaires** de la coopération au développement, et les accords de partenariats qui en découlent, afin d'assurer une **assise structurelle nationale cohérente avec les traités internationaux**. Il s'agit notamment de suivre l'application effective des conclusions concertées de la 62e Commission de la condition de la femme, de la Recommandation générale n°34 sur les droits des femmes rurales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et des conclusions du Forum du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Des ressources humaines et financières adéquates doivent y être consacrées. Une formation et un accompagnement doivent être proposés afin de permettre d'intégrer ces nouveaux modèles.
2. Assurer **l'intégration systématique et structurelle de la perspective de genre**, en prenant en compte la situation et les besoins spécifiques des femmes et des hommes, dans l'identification, la formulation,

¹⁷ ONU Femmes, Explications : L'impact du Covid-19 sur les femmes et les filles, 20 mai 2020,

<https://www.unwomen.org/fr/digital-library/multimedia/2020/5/explainer-covid19-impacts-women-girls>

¹⁸ Le monde selon les femmes, COVID-19 au(x) Sud(s) | Chili : ne frappez plus à des portes qui ne s'ouvrent pas, 17 juin 2020,

<https://www.mondefemmes.org/covid-aux-suds-chili/>

¹⁹ Le monde selon les femmes, COVID-19 au(x) Sud(s) | Sénégal : les énergies collectives pour sortir de la crise, Entretien avec

Fatou Ndoye de l'ONG Enda Graf, (s.d.), <https://www.mondefemmes.org/covid-19-aux-suds-senegal-les-energies-collectives-pour-sortir-de-la-crise/>



la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les **politiques**, y compris climatiques, **recherches et actions** de développement en milieu rural et agricole, et ce à tous les niveaux (local, national, régional, international). Ceci nécessite de garantir la **collecte et l'analyse de données ventilées par sexe** et de définir des **indicateurs de genre** afin de mesurer l'impact des politiques sur les rapports hommes/femmes (effets positifs et négatifs ainsi que l'évolution des rapports de genre).

3. **Mener et financer des politiques ciblées visant à garantir le droit à l'alimentation** des femmes et des filles en zones rurales par des stratégies et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition :

- reconnaissant le travail des femmes, particulièrement dans le secteur informel, et appuyant la mise en place d'une **sécurité sociale pour les femmes actives dans le secteur informel et dans l'agriculture**.
- mettant une priorité sur le **soutien à une autonomie alimentaire** à travers une agriculture familiale de type agroécologique ainsi que les circuits courts et la consommation des produits locaux. Le confinement a prouvé que ce type de consommation locale a permis de répondre aux besoins alimentaires des populations durant la crise. Désormais, il faudra renforcer et maintenir ces acquis.
- encourageant la **diversification des moyens de subsistance** et des solutions concrètes, notamment à travers l'appui aux pratiques d'économie solidaire développées par les femmes dans l'agriculture, l'élevage et la transformation des produits, tout au long des filières, afin qu'elles bénéficient des ressources générées et gardent l'accès au pouvoir de décision aux différentes étapes de la production ;
- développant les **capacités à faire face aux effets des changements climatiques** ;
- donnant accès aux femmes aux **nouvelles techniques agricoles durables**, notamment à travers la formation et promouvoir la valorisation des **savoirs traditionnels et des pratiques des femmes rurales** –dont les pratiques agroécologiques - et leur intégration notamment dans les mesures de préservation de l'environnement. Des recherches-actions avec les acteurs-trices de terrain et les centres de recherches et/ou associatifs sont à renforcer.

4. Développer un **instrument de financement pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles en zones rurales** qui vise notamment à :

- mettre en œuvre des stratégies et des programmes d'**empowerment** et de **sensibilisation à la déconstruction de stéréotypes sexistes** dès la naissance, à l'origine des violences faites aux femmes et filles, de la ségrégation au travail et de la dépréciation des apports des femmes en général ;
- encourager les femmes rurales à s'émanciper des rôles attribués et à **explorer d'autres choix de carrière**, en les invitant par exemple à se tourner vers des métiers dits « masculins », mieux rémunérés et plus hautement qualifiés ;
- **réduire l'écart dans la mise en œuvre des lois et des cadres normatifs existants**. Il faut par exemple prévoir une évaluation de l'application des cadres législatifs pour l'égalité des genres en matière de développement rural et agricole dans les ODD ;
- promouvoir l'**autonomie des femmes rurales** à travers une **coresponsabilité familiale et citoyenne** entre hommes et femmes, la **reconnaissance du « care » (soins aux personnes)** en tant que responsabilité collective pour la société, au vu de son importance pour la santé humaine et la sécurité alimentaire et nutritionnelle,²⁰ et le **financement de services publics abordables de qualité** ;

²⁰ Report on Nutrition and food systems: Summary and Recommendations, High Level Panel of Experts, Committee on World Food Security, 11 September 2017, p.9.



- développer des **systèmes de protection sociale** qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes rurales et garantissent un accès égalitaire des femmes et des hommes à la protection sociale ;
 - fournir aux femmes et aux filles rurales une **information complète et satisfaisante sur leurs droits sexuels et reproductifs** ainsi que des **services adaptés** à ces derniers. Les problématiques santé, violence et droits sexuels et reproductifs doivent être mises en lien et considérées comme faisant partie intégrante des droits des femmes. L'éducation des adolescent-e-s à la vie relationnelle, affective et sexuelle est notamment un outil important de lutte contre les mariages forcés et précoces et les risques associés sur la santé (grossesses précoces, MST, IST, etc.).
5. Refléter la prise en compte de la situation des femmes et des hommes dans les **budgets et le suivi des dépenses** des programmes et actions concernant le développement rural et agricole et la lutte contre le réchauffement climatique (dans ses axes de prévention, d'atténuation, d'adaptation et réduction de la vulnérabilité), et ce à travers des outils tel que le budget sensible au genre (*gender budgeting*).
6. Mettre en œuvre des politiques et programmes spécifiques pour garantir aux femmes l'**accès équitable aux ressources, à leur contrôle et transmission**²¹, et donc :
- L'accès aux **outils financiers innovants** adaptés aux contraintes des femmes rurales en matière de subsides et de crédits à travers les investissements publics ;
 - L'accès égal des femmes et des hommes aux **formations** et aux **(nouvelles) technologies** liées au développement durable visant la production et la diversification des cultures vivrières et la résilience au changement climatique ;
 - La **participation effective** des femmes dans les **instances de gouvernance et gestion foncière et autres ressources naturelles** ;
 - L'appui aux **programmes de réforme agraire et de sécurisation des droits fonciers** qui assurent les mêmes droits aux femmes et aux hommes notamment pour les droits à la terre et leurs mise en application dans des délais acceptables. Ceci devrait notamment se faire par la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale²² ;
 - La **révision ou la promulgation de lois** garantissant l'accès équitable pour les femmes et les hommes à l'eau ; aux semences ; aux infrastructures agricoles, d'irrigation, de transport, de stockage ; aux activités génératrices de revenus dont la transformation des produits agricoles ainsi que l'insertion et la valorisation des activités des femmes dans les chaînes de valeur. Il s'agit de veiller à une participation effective des femmes dans la gestion financière de la production agricole, de sa transformation et de sa commercialisation.
7. Renforcer la **reconnaissance du rôle d'interlocuteur et la participation des organisations de femmes rurales** au sein des instances nationales et internationales qui les concernent directement, en matière de droits humains, d'égalité des sexes et de souveraineté alimentaire, y compris au sein des organisations paysannes.²³

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_S_and_R/HLPE_2017_Nutrition-and-food-systems_S_R-EN.pdf

²¹ Ibidem

²² Les Directives volontaires ont été officiellement approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012. Elles ont pour objectif de promouvoir la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, en prenant en compte toutes les formes de régimes fonciers: publics, privés, communautaires, autochtones, coutumiers et informels. <http://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

²³ Report on Nutrition and food systems: Summary and Recommendations, High Level Panel of Experts, Committee on World Food Security, 11 September 2017, p.9.

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_S_and_R/HLPE_2017_Nutrition-and-food-systems_S_R-EN.pdf



8. Soutenir la **participation des femmes dans le secteur privé selon une approche de développement basée sur les droits humains**. Pour ce faire il est important de pouvoir faire une distinction entre le « secteur privé pratiquant une agriculture à petite échelle » et le « secteur privé de production agroindustrielle à grande échelle ». Le premier peut et doit être considéré comme prioritaire dans la coopération au développement, en effet, les femmes sont présentes dans des pratiques d'économie sociale et solidaires (production, commercialisation et transformation des produits agricoles).
9. Adopter et mettre en œuvre des **politiques de régulation relatives à l'agroindustrie et en faveur des droits humains**, en cohérence avec le traité international contraignant en cours de négociations à l'ONU sur les entreprises et les droits humains, qui garantissent :
 - Des **examens d'impact des activités des entreprises** -liées notamment à l'agrobusiness et à l'industrie minière ou extractive – en matière d'accaparements de terres, de sécurité alimentaire des familles, de santé et de qualité de vie des femmes rurales : consultation réelle et systématique des communautés de base, en particulier des femmes, voies de recours pour les personnes dont les droits sont bafoués, dont le droit à l'alimentation.
 - Une **transparence**, dans les chaînes de valeurs, sur le type d'activités attribuées aux femmes et leurs conditions de travail –vigilance sur l'égalité des salaires et un environnement sécurisé.
 - Des mesures de **lutte contre la précarisation des travailleuses agricoles** qui font face à des baisses de salaires, des conditions de travail difficiles, au travail saisonnier-intermittent, la violation de leurs droits, et n'ont pas ou peu d'accès à la protection sociale.
 - La **non-ratification des accords de libre-échange qui ont un impact néfaste sur l'agriculture familiale**, soutenue en grande majorité par des femmes dans les pays du Sud.
 - Une **analyse d'impact systématique des traités de libre-échange préalable à toute ratification**, visant à évaluer les conséquences en termes d'effets spécifiques sur les femmes et le creusement des inégalités entre les sexes.
10. Permettre l'**accès des femmes aux marchés locaux, régionaux et internationaux**. Il s'agit d'encourager les femmes à la vente directe de leur production sur les marchés où les prix sont avantageux et de leur permettre l'accès aux moyens de transport, au logement, aux espaces de ventes, à l'information, etc. Il s'agit aussi de soutenir des activités rurales non agricoles ou complémentaires à l'agriculture (saisonnalité, tourisme intégré)
11. Assurer un **environnement sécurisé**, évaluer les risques de sécurité physique liés aux activités agricoles, d'élevage ou de commercialisation, comme par exemple lors du déplacement des femmes vers les champs ou les marchés, et mettre en place, le cas échéant, les mesures de sécurité suffisantes.
12. Favoriser l'**accès des femmes rurales aux NTIC** à travers des formations de base, y compris l'alphabétisation, et professionnelles qui s'inscrivent dans des dynamiques d'*empowerment* et l'**accès aux outils** comme les smartphones, les ordinateurs et la connexion, leur permettant de renforcer leurs capacités et leur niveau d'information, notamment sur leurs droits, le fonctionnement des institutions ou l'évolution des prix des produits sur les différents marchés. Il s'agit aussi de calculer les risques que ces programmes, remettant en cause les modèles culturels, peuvent avoir comme effets négatifs sur les femmes elles-mêmes, leur ménage et leurs enfants.
13. Renforcer les capacités des **organisations de femmes rurales** dans leurs actions de :
 - **plaidoyer** (au niveau national et international) avec les organisations paysannes afin d'améliorer leur pouvoir de négociation en vue de l'appui à l'agriculture paysanne et locale et sa



reconnaissance comme secteur privé agricole, et à l'application des cadres législatifs relatifs au droit à la terre, à un travail décent et à l'égalité des sexes.

- **bonne gouvernance du secteur agricole et rural** comme les formations et recyclages des membres, les études sur la diversité des agricultures paysannes, l'identification de nouveaux membres ;
- **de mise en réseau** des organisations de base où les femmes acquièrent des compétences et des savoirs nouveaux à partir d'échanges locaux et gagnent la confiance en soi nécessaire pour s'engager dans l'action citoyenne et politique, entre autres sur le changement climatique et la revendication de leurs droits ;
- **sensibilisation** des hommes en zones rurales, des leaders religieux et coutumiers, des jeunes et des faiseurs d'opinion concernant des thèmes liés à l'égalité des genres en zone rurale –en faveur des valeurs et pratiques de l'agriculture paysanne, de la paix et contre la violence.

14. Soutenir les **initiatives menées par des femmes rurales visant la protection des populations** contre les abus des multinationales ou des investisseurs nuisant à l'accès à la terre, à la sécurité alimentaire, à la santé et à la biodiversité (notamment des semences) ; contre la répression des mouvements de contestation sociale pacifique menés par des femmes et des hommes défenseurs des droits humains, contre les violences faites aux femmes de leurs familles et contre l'impunité qui s'ensuit.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Lina Neeb

Katinka In't Zandt

Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement

Vice-Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement²⁴ avec l'appui du groupe de travail « Genre et Agriculture » dont la présidence est assurée par le Monde selon les femmes et dont les membres actifs sont Broederlijk Delen, CNCD-11.11.11, Eclasio, Entraide & Fraternité, FOS, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et Oxfam-Belgique.

²⁴ Les membres du Conseil consultatif Genre et Développement sont le CNCD-11.11.11, 11.11.11, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, le Nederlandstalige Vrouwenraad, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, le monde académique francophone et le monde académique néerlandophone.